COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 20 février 2020

- Vote des comptes de gestion 2019

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du trésorier qui correspondent en tous points aux comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019.

- Vote des comptes administratifs 2019

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2019. Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2019 dont les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget commune	175 475 €	- 114 742.82 €
Budget eau	2 531.62 €	17 529.28 €
Budget assainissement	- 4 463.05 €	4 463.57 €
Budget centre d'accueil	19 577.63	- 19 013.49
Budget Charigou	5 424.92 €	-5 423.87 €

Le déficit d'investissement du budget de la commune est justifié par l'attente du versement de la subvention DSIL pour le commerce multiservices d'un montant de $87\,500\,\in$ et également une subvention en attente pour l'aménagement de la place du pont de l'ordre de $20\,000\,\in$.

Le déficit de fonctionnement du budget assainissement s'explique par le coût de la vidange de la station d'épuration qui a été fait en 2019 pour un montant de 6 351.60 €. Cette vidange a été préconisée par les services qui sont en charge du contrôle.

- Tarifs gîtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de la location des gîtes communaux situés Montée de la Vierge sur les 3 dernières années. Les dépenses et recettes s'équilibrent péniblement. Aussi le conseil décide de revoir les tarifs de la façon suivante : mise en place de 3 tarifs : vacances scolaires, hors vacances et à la nuitée. Pour le gîte le bois joli, les tarifs seront de $550 \in la$ semaine pendant les vacances, $400 \in la$ semaine hors vacances et $110 \in la$ nuitée. Pour les genêts, les tarifs seront de $400 \in la$ semaine pendant les vacances, $300 \in la$ semaine hors vacances, et $85 \in la$ nuitée. De plus afin d'améliorer la location de ces gîtes, le conseil décide de revoir la commercialisation, en les proposant sur d'autres sites de location.

- Modification des statuts du SDE 43

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE 43) a modifié ses statuts en 2017 afin de permettre aux EPCI d'adhérer au SDE et de lui transférer la compétence des travaux d'éclairage public et de maintenance et entretien de l'éclairage public des sites et des équipements communautaires. Afin de valider ces modifications statutaires, chaque commune adhérente doit délibérer. Le conseil municipal valide ces modifications.

- Location de communaux

Plusieurs demandes de location de communaux sont arrivées à la mairie. Tout d'abord, Mr et Mme Olivier Montès demandent que soit établi un bail sur des communaux qu'ils exploitent près de la maison cantonnière (AR 114 et AO 17). Le conseil municipal donne son accord pour établir un bail avec Mr et Mme Olivier Montès pour ces 2 parcelles, en précisant toutefois qu'ils doivent laisser un droit de passage sur la parcelle AR 114 pour permettre l'accès aux parcelles voisines.

Suite à l'affichage par la mairie de location de parcelles vers Souteyros (BW 311, 312 et 98), 3 demandes sont arrivées à la mairie. Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal décide d'attribuer ces 3 parcelles à Franck Chazallon et précise que pour la parcelle BW 312, il devra laisser un accès aux parcelles voisines.

Enfin une troisième demande concerne la location de communaux dans le secteur des Vigiers/Aiglet (BL 121, BO 4 et BP 52). 2 agriculteurs sont intéressés. Le conseil décide d'attribuer les parcelles BO 4 et BL 121 à Franck Montès, de régulariser la location de la parcelle BK 59 par l'établissement d'un bail avec Mr Montès. Quant à la parcelle BP 52, le conseil décide de ne pas établir de bail car sur cette parcelle se trouve un étang qui sert de réserve incendie donc cet étang doit rester accessible par les véhicules de secours.

Délibération vente de terrains communaux à Mr et Mme Ruche et Mr et Mme Delahaye Comme évoqué lors de précédents conseils et suite au passage du géomètre, il convient de délibérer pour finaliser la vente de terrains communaux à Mr et Mme Ruche à Souteyros pour une surface de 46 m² et à Mr et Mme Delahaye à Chalendar pour une surface de 128 m². Ces terrains sont vendus au prix de 5 € le m². Les frais de géomètre et d'acte sont à la charge des acheteurs.

- Vente de terrains aux Saniaux

Mr Roux Bernard propriétaire d'une résidence secondaire aux Saniaux souhaite acquérir 2 parcelles communales jouxtant sa propriété (CI 211 et 205). Le conseil municipal donne son accord pour vendre ces 2 parcelles.

De plus, la commune souhaite échanger une partie de la parcelle CI 371 appartenant à Mr Brodusch et Mme Garrigues avec une partie de la parcelle communale CI 211 afin d'élargir le chemin communal. Le conseil municipal donne son accord pour cet échange. Les frais de géomètre seront partagés entre les trois pétitionnaires.

- Vente de terrains à la Louvèche

Monsieur le Maire présente la demande de Mr Réquéna propriétaire d'une résidence secondaire à la Louvèche concernant l'achat de terrains communaux jouxtant sa propriété (BK 73 et 69). Le conseil municipal décide de ne pas vendre ces 2 parcelles car sur la parcelle BK 73 passe le chemin communal qui descend vers le Lignon et rejoint la commune de Chaudeyrolles et sur la parcelle BK 69 passe le chemin desservant la propriété de Mr et Mme Cheviakoff.

- Questions diverses

• Location salle de la mairie

Monsieur le Maire explique que suite à plusieurs demandes de location de la salle de la mairie par des particuliers pour des repas de famille, il convient de prendre une décision. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de ne pas louer cette salle à des particuliers, cette salle servant en priorité à des réunions ou à des manifestations locales organisées par des associations de la commune.